

Subventions aux associations étudiantes
des départements de l'IUT de Toulouse,
Auch, Castres – Budget 2020.

Conseil d'administration du 9 mars 2020

Délibération 2020/03/CA-020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis favorable du conseil de l'IUT de Toulouse ;

Après en avoir délibéré, les conseillers accordent des subventions aux associations étudiantes des départements de l'IUT de Toulouse, Auch, Castres, sur leur budget 2020, pour un montant total de 11 695 € (tableau joint).

Toulouse, le 9 mars 2020
Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 36

Nombre de voix favorables : 36
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0